



Trousse de secours « Electricien »

Gamme Métiers



4 personnes

FARMOR est enregistré auprès de l'EUDAMED

en tant qu'assembleur sous le numéro FR-PR-000017815

Adresse:



ZA des Pierrelets

38 Avenue des Pierrelets 45380 CHAINGY

Remplit toutes les exigences de l'article 12 de la directive sur les dispositifs médicaux 2017/745 et de l'article R5211-67 du code de la santé publique.

Nous certifions:

- Avoir vérifié la compatibilité réciproque des dispositifs conformément aux instructions des fabricants et les avoir assemblés en suivant leurs instructions;
- Avoir effectué l'emballage du système ou du nécessaire et fourni aux utilisateurs des informations reprenant les instructions pertinentes des fabricants;
- Avoir réalisé l'ensemble de ces opérations selon des méthodes appropriées.

ATTESTATION

FARMOR déclare que l'assemblage de la Trousse de secours Electricien référence TRO 2111 FLO dont la composition est détaillée ci-dessous :

CONTENU

1 couverture de survie	CLASSE I
10 pansements adhésifs 20 mm x 72 mm	CLASSE I
5 pansements adhésifs 53 mm x 70 mm	CLASSE I
1 pansement adhésif 10 cm x 6 cm	CLASSE I
1 pansement « brûlure » 43 mm x 68 mm	CLASSE I
1 pansement « brûlure » 67 mm x 110 mm	CLASSE I
1 pansement compressif stérile	CLASSE I (S)
5 compresses stériles individuelles 20 cm x 20 cm	CLASSE I (S)
1 bande extensible 3 m x 5 cm	CLASSE I
1 bande extensible 3 m x 7 cm	CLASSE I
1 rouleau de sparadrap sécable 5 m x 2 cm	CLASSE I
1 paire de ciseaux Lister 15 cm	/
1 pince à échardes à mors plats	/
1 paire de gants jetables	CLASSE I
5 compresses nettoyantes à la chlorhexidine	/
5 compresses anti-coups au calendula	/
2 compresses imprégnées d'une solution hydroalcoolique	/
2 dosettes de sérum physiologique stérile	CLASSE IIa
2 œillères operculées	/
1 lot de 2 mèches hémostatiques stériles Coalgan	CLASSE II b
1 livret premiers soins en 10 langues	/

Fait à Chaingy, le 24/03/2025



Cette déclaration est tenue à la disposition du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pendant une période de 5 ans.